

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	:
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 avril à dix heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St-Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian Gallo.

Etaient présents : Christian Gallo, René Isnard, Daniel Robert, Christian Troja, Joël Christophe, Michel Costanzo, Jérôme Samuel, Bernard Nal

Etaient absents : Christian Garcin, Nicolas Richier

Étaient excusés et représentés : Jean Noel Nal (Pouvoir donné à Bernard Nal), Rémy Lieutier (Pouvoir donné à Daniel Robert)

Assistaient sans voix délibérante à la réunion : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Daniel Robert

Objet : Remboursement par anticipation d'un prêt souscrit en 2023 pour l'acquisition d'un nouveau transformateur à la station de Mississippi.

Monsieur le Président propose que le prêt de 130 000 €, souscrit en 2023 auprès du Crédit Agricole sur 5 ans au taux de 5,55 %, soit remboursé dès fin avril 2026, compte tenu que seules 2 échéances ont été remboursées et qu'à ce jour, il reste 82 169,15 € à rembourser.

Le remboursement par anticipation permettrait d'éviter le règlement des intérêts jusqu'à son terme, soit 9 284,92 €.

Fin avril 2026, le capital à rembourser est de 82 169,15 €, les intérêts s'élevant à 1 761,69 € et les frais de remboursement anticipé étant de 761,69 € soit un total de 84 690,90 €.

Monsieur le Président sollicite l'avis du syndicat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise :

- Le remboursement par anticipation du prêt n° 3714985 souscrit fin décembre 2023 pour la somme de 84 690,90 € capital, intérêts et frais de remboursement anticipé inclus.
- Donne tout pouvoir au Président pour signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jour, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Daniel Robert

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président,
Christian Gallo





DECOMPTE REMBOURSEMENT ANTICIPE ARRETE AU 30/04/2026 AUX CONDITIONS EN VIGUEUR LE 14/04/2026
SOUS RESERVE DU PAIEMENT DES ECHEANCES

*** CARACTERISTIQUE DU PRET N° 00003714985 REALISE LE 20/12/2023 ***

MONTANT : 130 000,00 EUR DUREE : 60
PERIODICITE : ANNUEL
TAUX FIXE : 5,5500 %
COMPTE SUPPORT 69003475050

EMPRUNTEUR : CANAL VENTAVON ST TROP
FILIALE

N° OPERATION : PX0413 01 8

CAPITAL REMBOURSE PAR ANTICIPATION : 82 169,15 EUR

CAPITAL	82 169,15 EUR
INT.NORMAUX ET DIFF	1 761,69 EUR
INDEM.RBST ANTICIPE	760,06 EUR

SOUS TOTAUX 84 690,90 EUR

TOTAL A REGLER

84 690,90 EUR

NB : Nous vous informons qu'en cas d'inscription hypothécaire, toute demande de mainlevée entraînera le prélèvement d'une somme forfaitaire.

